

## Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

Service Agriculture et du Développement Rural

Affaire suivie par : Guillaume FENAT

Secrétariat de la CDPENAF

Tél: 01 60 56 73 00

Mél: ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 23 novembre 2020

## AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame, Monsieur,

Par courrier, réceptionné le 24 septembre 2020, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 492 20 00005, déposée par M.Aurélien EOUZAN pour la construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque sur le territoire de la commune de VERDELOT.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 19 novembre 2020 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu <u>un avis favorable</u> au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

M. Aurélien EOUZAN, le demandeur est exploitant agricole, ainsi que son épouse Madame Aurore EOUZAN (exploitation d'élevage). C'est d'ailleurs sur une parcelle de l'exploitation de Madame EOUZAN que s'implante ce projet considéré comme nécessaire à l'activité agricole.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Peur le directeur départemental L'adjoint au directeur

Laurent REDA

Service urbanisme Syndicat des secrétariats VPM 9, Avenue de Villeneuve 77510 BELLOT